

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014**

L'An deux mil quatorze, le sept juillet à vingt heures vingt minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain PASSEDROIT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM : DE VILLIERS A-A, RICHARD E, JOSSE A-M, MARCHAND C, MERCIER L, ASSERAY D, BONDU M, GAUTHIER F, BOUTIN V, GUINHUT A, HIVART N, MOREAU G.

Absent et excusé : Mme Céline MÉLIN qui a donné pouvoir à Mr Denis ASSERAY, Mme Anne-Laure BARRETEAU qui a donné pouvoir à Mme Laëtitia MERCIER.

Madame Laëtitia MERCIER est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Commission Intercommunale des Impôts Directs, désignation de commissaires titulaires et commissaires suppléants,
- Délibération concernant la participation à l'OGEC pour 2014 suite au vote du budget primitif,
- Décision modificative budgétaire n°2 au budget principal (participation à l'OGEC pour 2014),

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

1) – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 26 MAI 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2014 a été préalablement adressé aux membres du conseil et Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'indiquer les remarques éventuelles.

Après examen, le compte-rendu de conseil du 26 mai 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) – CRÉATION D'UNE COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : Décide de scinder la commission « Voirie Environnement » en deux commissions qui se décomposent de la façon suivante :

Commission Voirie :

- PASSEDROIT Alain - Président
- ASSERAY Denis – Vice-Président
- GUINHUT André
- HIVART Nicolas
- GAUTHIER Frédéric
- BOUTIN Vincent-

Commission Environnement :

- PASSEDROIT Alain - Président
- RICHARD Emmanuelle – Vice-Présidente
- JOSSE Anne-Marie
- MARCHAND Cécile
- GUINHUT André
- GAUTHIER Frédéric

Monsieur Frédéric GAUTHIER demande qu'une invitation soit envoyée à Alain MORIN, employé communal lorsque cette commission se réunira. Le Conseil est favorable et approuve cette demande.

3) – ÉTUDE DU DEVIS CONCERNANT LA DÉSINFECTION DE L'ÉGLISE SUITE A L'APPARITION D'UN CHAMPIGNON « MÉRULE » A LA SACRISTIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'apparition d'un champignon dit « Mérule » dans la sacristie de l'église. Celui-ci a entièrement détruit la bannière « St Hilaire » qui y était exposé dans un meuble prévu à cet effet.

En conséquence et afin de pallier à ce champignon, Monsieur le Maire donne lecture du devis en sa possession de Monsieur Christian PAVILLON spécialiste de ce type de désinfection.

Le devis s'élève à 650,00 € HT soit 780,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis ci-dessus, décide à l'unanimité des membres présents de l'accepter et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Concernant le problème d'humidité constaté à l'église il serait nécessaire de contacter l'entreprise JUIN d'Ambillou-Château afin de regarder le problème d'écoulement des eaux de pluie par les gouttières. Monsieur Georges MOREAU se charge de contacter l'entreprise en question afin d'établir un devis.

Monsieur le Maire propose de contacter le cabinet de géomètres ONILLON-DURET pour fixer un rendez-vous avec les propriétaires attendants Mr et Mme GEORGE et la commission ad-hoc.

4) – ÉTUDE DES DEVIS CONCERNANT LES ABRIS-BUS

Ce dossier ayant été exposé au dernier conseil municipal, le secrétariat se charge de transmettre le devis signé à l'entreprise MOREAU de Grézillé afin que les travaux soient exécutés.

Monsieur Michel BONDU informe le Conseil Municipal d'une demande d'implantation d'un abri bus supplémentaire au lieu-dit « Le Bas des Roblins »

Le conseil propose de réunir la commission bâtiment et la commission éducation afin d'établir les emplacements des abris-bus et définir si un 4^{ème} abri serait nécessaire.

Un balisage devra être mis en place sur la place Saint-Anne afin de matérialiser l'arrêt du car scolaire.

Monsieur le Maire propose de se mettre en relation avec le service du transport du Conseil Général afin de connaître les arrêts des transports scolaires à la rentrée de septembre.

5) – RENOUELEMENT DU CONTRAT EMPLOI AVENIR DE MONSIEUR KÉVIN ANGER A COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Décide de renouveler le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe en contrat emploi avenir pour une durée de un an à compter du 1^{er} août 2014, jusqu'au 31 juillet 2015.

Les missions de cet agent seront les suivantes :

- Participation à la surveillance lors des repas au restaurant scolaire
- Aide à l'employé communal

Il percevra une rémunération forfaitaire brute mensuelle de 1.445,38 €uros, sur la base de 30/35^{ème} hebdomadaire en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires pour la création de ce poste.

6) – DELIBERATION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE FACTURES DONT LE PAIEMENT A ÉTÉ AVANCÉ PAR DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de paiement de deux factures :

- Achats de produits par Madame DE VILLIERS pour vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai. La facture du SUPER U s'élève à 36,98 € TTC.
- Achat de peinture par Madame MARCHAND pour la réfection du poste de secours du plan d'eau. La facture de LEROY MERLIN s'élève à 129,81 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte les remboursements énumérés ci-dessus. Mesdames DE VILLIERS et MARCHAND devront fournir un relevé d'identité bancaire afin de percevoir leur remboursement par mandat administratif.

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

7)- ÉTUDE DES DEVIS CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DES TOILETTES PUBLIQUES PLACE SAINT ANNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Georges MOREAU en charge de ce dossier.

Monsieur MOREAU fait part des devis en sa possession pour la remise aux normes des toilettes publiques.

Devis n°1 : ANJOU CONCEPT ELEC pour la rénovation des sanitaires. Le devis s'élève à 1.373,85 € HT soit 1.648,62 € TTC

Devis n°2 : Entreprise de maçonnerie PERCEVAULT qui s'élève à 2.175,00 € HT soit 2.610,00 € TTC.

Monsieur Vincent BOUTIN demande que l'entreprise MARTINEAU soit également consultée.

Monsieur André GUINHUT informe qu'un devis avait été réalisé par l'entreprise AUBEUX de Chemellier pour les travaux des sanitaires.

Le Conseil s'interroge sur le fait que les travaux de maçonnerie pourraient être réalisés par l'employé communal. En conséquence Monsieur le Maire propose que cette question soit reportée à l'ordre du jour du conseil municipal du 1^{er} septembre et que la commission des bâtiments se réunisse afin de clôturer ce dossier.

8) – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS, DÉSIGNATION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET COMMISSAIRES SUPPLEANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs par la Communauté de Communes du Gennois, suite aux élections municipales du mois de mars. Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs pour ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux.

En conséquence il convient de délibérer pour proposer 4 noms (deux titulaires et deux suppléants) afin de constituer cette commission intercommunale des impôts directs, seul deux personnes seront retenues par la direction départementale des finances publiques. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents proposent les personnes suivantes :

Monsieur Alain PASSEDROIT	commissaire titulaire
Monsieur André GUINHUT	commissaire titulaire
Madame Anne-Aymone DE VILLIERS	commissaire suppléant
Monsieur Vincent BOUTIN	commissaire suppléant

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à la création de cette commission intercommunale.

9) – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PARTICIPATION A L'OGEC POUR 2014 SUITE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 13 voix pour et 2 abstentions décide de verser une participation à l'OGEC pour 2014 d'un montant de 12.472,20 € en tenant compte du coût d'un élève de l'école publique.

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs au versement de cette participation sur le compte 65748 du budget primitif 2014.

10) – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL (PARTICIPATION A L'OGEC POUR 2014)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de modifier le budget assainissement de la façon suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	973,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	973,00 €	
R 65748 : Participation à l'OGEC		973,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		973,00 €

11) – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Frédéric GAUTHIER informe que le guide du gennois est incomplet du fait du manque d'information sur le plan d'eau de Grézillé. Monsieur le Maire informe qu'il a déjà fait remonter l'information et que celui-ci sera rectifié lors d'une prochaine parution.

Monsieur Frédéric GAUTHIER demande des informations sur les rumeurs du SIRP Coutures Chemellier Grézillé : Monsieur le Maire informe que cette question sera évoquée en travail de commission à la suite du conseil municipal mais évoque les points suivants :

- 1- Lors de la réunion du SIRP du 4 juillet dernier, Monsieur le Maire informe des démissions de Madame MENINI, Présidente, Madame ALUSSE, Vice-Présidente et Madame GILBERT, Directrice.
- 2- Monsieur le Maire fait également part de la création d'une nouvelle association « Jalon pour la démocratie locale » qui a produit un dossier sur la gestion du SIRP. Ce dossier sera également évoqué en travail de commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 35 minutes.